

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

ID : 065-246500573-20221122-2022_101-DE



L'an deux mille vingt deux, le 22 novembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 16/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Budget principal – Décision Modificative n° 4 N° 2022-101
--	--

Présents (40) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, VERGNE Jacques, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, DARAN René, FOURTINE Didier, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : GIRON Julienne, RIVIERE Patrick

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
MOUNIQ Jean à CARRERE Philippe
DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
DESCOUENS Bernard à LACAZE Noel
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
BOURREC Christophe à FOURTINE Didier
MIR André à AIZIER Philippe
NARS Aline à DARAN René
SALAT Jacques à ISOART Jean-Michel

M. ARMANET Henri a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la nécessité des écritures comptables suivantes par décision modificative n°4 du budget principal :

- la subvention du budget ANC pour le montant de 19 798€ (S11018) à imputer sur le compte « 67441- Subventions exceptionnelles » au lieu du compte « 657364 – Subventions versées à caractère industriel et commercial »,
- le versement à l'office de tourisme communautaire P2V d'un complément nécessaire pour équilibrer le budget 2022 de la taxe de séjour perçue pour le montant de 100 000€ (S11028),

- le versement à l'ADIL de la subvention d'un montant de 1 600€ (S11010) et le versement à l'Asociación Empresarial Zona Zero pour un montant de 4 000€ (S11010), à imputer sur le compte « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,
- les dépenses de personnel prévues au budget prévisionnel sont insuffisantes à hauteur de 60 000€ (S11010)
- l'inscription de crédits au chapitre 66 pour pouvoir régler les deux premières échéances (10 janvier 2023 et 10 avril 2023) de remboursement de l'emprunt contracté sur l'exercice 2022, pour un montant de 8 871,04€ à imputer sur le compte « 66 111 – Intérêts réglés à l'avance » (S11010), ainsi que les ICNE à imputer sur l'exercice 2022 pour un montant de 4 147,34€, compte « 66 112 – Intérêts Courus Non Echus » (S11010).

BUDGET PPAL CCAL 2022 - DM n°4 (séance du 22 novembre 2022)					
Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement					
011	6135	Locations mobilières	140 361,97	-78 618,38	61 743,59
012	6217	Personnel affecté par commune membre	5 225,12	5 000,00	10 225,12
012	6332	Cotisation FNAL	436,15	400,00	836,15
012	64111	Rémunération principale (PT)	472 015,38	12 100,00	484 115,38
012	64112	NBI sup.familial de traitement	8 723,08	10 000,00	18 723,08
012	64131	Rémunération	280 746,42	10 000,00	290 746,42
012	6453	Cotisations caisses retraite	135 692,31	17 000,00	152 692,31
012	6454	Cotisations ASSEDIC	15 507,69	4 500,00	20 007,69
012	6478	Autres charges sociales	581,53	1 000,00	1 581,53
014	7398	Reversement taxe de séjour EPIC (S11028)	407 525,00	100 000,00	507 525,00
65	6574	Subventions la Contrebandière (S11028) + ADIL (S11010)	317 908,00	5 600,00	323 508,00
65	657364	Subventions versées à caractère industriel et commercial (S11018)	89 861,00	-19 798,00	70 063,00
66	66 111	Intérêts réglés à l'avance (S11010)	0,00	8 871,04	8 871,04
66	66 112	ICNE (S11010)	0,00	4 147,34	4 147,34
67	67441	Subventions exceptionnelles (S11018)	0,00	19 798,00	19 798,00
Recettes de fonctionnement					
73	7362	Taxe de séjour (S11028)	253 000,00	100 000,00	353 000,00

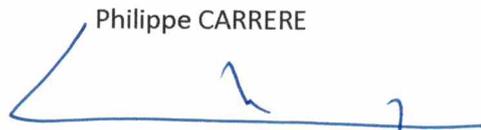
Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU